

Rôle de la séance publique du 01/04/2025 à 14h45

Présidente : Madame BUFFET

Greffier : Madame LE REOUR

01) N° 2403447

RAPPORTEURE : Mme BUFFET

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Défendeur Mme C Fatoumata

CREPIN NDINGA

Recours en sursis à exécution du Ministre de l'Intérieur contre le jugement n°2314736 du 22 octobre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, sur la demande de Mme Fatoumata C , annulé la décision la décision implicite née le 20 août 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre la décision du 24 mai 2023 de l'autorité consulaire française à Bamako (Mali) lui refusant la délivrance d'un visa d'entrée et de long séjour en France au titre du regroupement familial.